

Politique Qualité Environnement
Engagement du Président d'Ecologic
Version en vigueur au 23/06/25

Ecologic, éco-organisme agréé par l'Etat, a pour ambition d'apporter de la valeur et de la dynamique aux filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) qui développent des dispositifs de prévention, collecte et recyclage des déchets.

Ecologic a adopté dès sa création une démarche qualité et environnementale (Q&E) matérialisée par les certifications ISO 9001 et ISO 14001 obtenues dès 2007.

Son ambition se décline dans la volonté d'amélioration continue de ses performances et de la satisfaction de ses parties prenantes, et dans celle de participer de manière toujours plus efficiente à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources.

A ces fins, et dans le respect de l'équilibre financier de l'éco-organisme, je m'engage à :

- Contribuer au développement de filières REP dont l'objet est d'éviter les pollutions et de mettre en place une économie circulaire, dans le cadre réglementaire fixé par l'Etat ;
- Permettre aux producteurs de remplir leurs obligations relatives à la REP et fournir à leurs clients détenteurs de produits usagés ou en fin de vie des solutions performantes ;
- Mettre en œuvre les moyens humains, organisationnels et techniques nécessaires de manière la plus efficiente possible pour répondre à l'ensemble des exigences applicables ;
- Rechercher des optimisations sociales, environnementales et économiques dans une perspective d'amélioration continue et au travers de processus contrôlés.

En 2025, les efforts d'Ecologic se concentrent sur :

1. La mise en œuvre des **fonds de réparation et de réemploi** relatifs aux trois filières - Equipements électriques et électroniques, Articles de sport et de loisirs et Articles de bricolage et de jardin thermiques - selon une trajectoire optimale discutée avec les parties prenantes ;
2. Le développement des **réseaux de collecte et de logistique retour** afin de :
 - Consolider les réseaux des filières REP pour lesquelles Ecologic est agréé ;
 - Mieux orienter les produits usagés ou en fin de vie, en vue d'un réemploi ou d'un recyclage plus performant ;
3. L'optimisation de l'**organisation**, des **processus** et des **outils informatiques** afin de renforcer l'expertise et la compétence d'Ecologic au service des producteurs et des objectifs des cahiers des charges ;
4. Le développement de la **coordination intra-filière** et des **synergies multi-REP**.

Je demande aux directeurs et directrices d'Ecologic de décliner cette politique et de s'engager à faire évoluer notre système de management dans une démarche de progrès permanent. La Directrice adjointe organisation et process veille à son bon fonctionnement et au suivi des outils qui permettent de mesurer les résultats obtenus. Je m'assure régulièrement que le système est adapté, efficace et en accord avec l'orientation stratégique de la société. Enfin, je compte sur l'implication au quotidien des équipes Ecologic pour la mise en œuvre de cette politique Q&E.

René-Louis Perrier, Président

